

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

DÉCEMBRE
2015

PRINCIPALES TENDANCES

A fin décembre 2015 et en comparaison avec la même période de l'année 2014, l'exécution des budgets des collectivités territoriales laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes ordinaires de 11,6% provenant de :

- L'accroissement de 11,7% des impôts directs provenant de la hausse de la taxe de services communaux (+9,4%), de la taxe professionnelle (+10,8%), de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+23,6%) et de la part des régions dans le produit de l'IR (+47,6%) ;
- la hausse de 8,4% des impôts indirects qui s'explique principalement par l'accroissement de 8,4% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;
- la hausse de 25,2% des recettes non fiscales provenant essentiellement de l'augmentation de 77,1% des fonds de concours (2.389 MDH contre 1.349 MDH) et de 43,4% des recettes domaniales (1.084 MDH contre 756 MDH).

Les recettes transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS), de l'impôt sur le revenu (IR) et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 57,7% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en hausse de 2,5% en raison de l'augmentation de 1% des dépenses de personnel, de 4% des autres dépenses de biens et services et de 5% des intérêts de la dette ;
- des dépenses d'investissement en hausse de 34,2% (14,5 MMDH contre 10,8 MMDH), avec un taux d'émission de 56% par rapport aux prévisions.

Solde ordinaire et excédent global

- un solde ordinaire positif de 14,3 MMDH contre un solde ordinaire positif de 11,1 MMDH à fin décembre 2014 ;
- un excédent global de 3,9 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 4,1 MMDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 4,3 MMDH un an auparavant.

Fonds disponibles

A fin décembre 2015, les fonds disponibles des collectivités territoriales et de leurs groupements ont atteint 29,5 MMDH, en augmentation de 1,1 MMDH par rapport à leur niveau de fin décembre 2014.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Décembre 2014	Prévisions 2015	Décembre 2015	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	<u>31 911</u>	<u>29 302</u>	<u>35 626</u>	<u>122%</u>	<u>11,6%</u>
1.1- Recettes fiscales :	27 027	24 758	29 511	119%	9,2%
<i>Impôts directs</i>	6 575	6 877	7 346	107%	11,7%
<i>Impôts indirects</i>	20 452	17 881	22 165	124%	8,4%
1.2- Recettes non fiscales :	4 884	4 544	6 115	135%	25,2%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	756	860	1 084	126%	43,4%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	613	613	698	114%	13,7%
<i>Fonds de concours</i>	1 349	1 211	2 389	197%	77,1%
<i>Autres recettes</i>	2 166	1 860	1 944	105%	-10,2%
2- DEPENSES ORDINAIRES	<u>20 837</u>	<u>25 620</u>	<u>21 350</u>	<u>83%</u>	<u>2,5%</u>
2.1- Biens et services :	19 936	24 665	20 404	83%	2,3%
<i>Personnel</i>	11 017	12 693	11 124	88%	1,0%
<i>Autres biens et services</i>	8 919	11 972	9 280	78%	4,0%
2.2- Intérêts de la dette :	901	955	946	99%	5,0%
3- SOLDE ORDINAIRE	<u>11 074</u>	<u>3 682</u>	<u>14 276</u>	-	-
4- INVESTISSEMENT²	10 790	26 081	14 483	56%	34,2%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	10	-62	18		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	4 017	-3 235	4 113		
7- EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL	<u>4 311</u>	<u>-25 696</u>	<u>3 924</u>		
8- FINANCEMENT² :	<u>-4 311</u>	<u>25 696</u>	<u>-3 924</u>		
<i>Recettes d'emprunt</i>	1 627	855	1 707		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-908	-1 005	-974		
<i>Excédents antérieurs</i>	-5 030	25 846	-4 657		

¹ Occupation temporaire du domaine public

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Décembre 2014	Prévisions 2015	Décembre 2015	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	27 027	24 758	29 511	119%	9,2%
IMPÔTS DIRECTS	6 575	6 877	7 346	107%	11,7%
<i>Taxe de services communaux³</i>	2 685	2 851	2 937	103%	9,4%
<i>Taxe professionnelle³</i>	1 984	2 023	2 199	109%	10,8%
<i>Taxe d'habitation³</i>	248	361	311	86%	25,4%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	901	1 001	1 114	111%	23,6%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	509	341	419	123%	-17,7%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	248	300	366	122%	47,6%
IMPÔTS INDIRECTS	20 452	17 881	22 165	124%	8,4%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	17 800	15 642	19 300	123%	8,4%
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	718	697	709	102%	-1,3%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	304	124	486	392%	59,9%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	265	230	254	110%	-4,2%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	156	159	162	102%	3,8%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	178	181	204	113%	14,6%
<i>Taxe de séjour</i>	191	171	172	101%	-9,9%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	168	152	175	115%	4,2%
<i>Autres impôts indirects</i>	672	525	703	134%	4,6%
RECETTES NON FISCALES	4 884	4 544	6 115	135%	25,2%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	756	860	1 084	126%	43,4%
<i>Redevance OTDP communal</i>	614	613	698	114%	13,7%
<i>Fonds de concours</i>	1 349	1 211	2 389	197%	77,1%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	479	495	531	107%	10,9%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	259	246	311	126%	20,1%
<i>Subventions</i>	187	147	101	69%	-46,0%
<i>Recettes diverses</i>	1 240	972	1 001	103%	-19,3%
TOTAL DES RECETTES	31 911	29 302	35 626	122%	11,6%

³ la loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6 décembre 2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2010 (B.O n° 5822 du 18 mars 2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes urbaines	Communes rurales	Total
1- RECETTES	2 019	7 749	18 034	7 824	35 626
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	455	245	5 009	1 409	7 118
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	412	113	2 343	625	3 493
<i>Produits des services</i>	41	129	1 353	320	1 843
<i>Produits des biens</i>	2	3	1 313	464	1 782
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	144	0	4 964	339	5 447
Taxe sur les services communaux	144	0	2 665	128	2 937
Taxe professionnelle	0	0	2 006	193	2 199
Taxe d'habitation	0	0	293	18	311
1.3- Ressources transférées :	1 420	7 504	8 061	6 076	23 061
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	97	5 955	7 462	5 786	19 300
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	785	0	0	0	785
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	486	0	0	0	486
<i>Fonds de concours et subventions</i>	52	1 549	599	290	2 490
2- DEPENSES ORDINAIRES	423	2 697	13 396	4 834	21 350
2.1- Biens et services :	353	2 659	12 677	4 715	20 404
<i>Personnel</i>	72	2 040	6 097	2 915	11 124
<i>Autres biens et services</i>	281	619	6 580	1 800	9 280
2.2- Intérêts de la dette	70	38	719	119	946
3- SOLDE ORDINAIRE	1 596	5 052	4 638	2 990	14 276
4- INVESTISSEMENT	1 322	5 042	4 985	3 134	14 483
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	27	-4	-15	10	18
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	82	859	1 719	1 453	4 113
7- EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL	383	865	1 357	1 319	3 924
8- FINANCEMENT :	-383	-865	-1 357	-1 319	-3 924
<i>Recettes d'emprunt</i>	197	46	1 174	290	1 707
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-71	-40	-705	-158	-974
<i>Excédents antérieurs</i>	-509	-871	-1 826	-1 451	-4 657

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin décembre 2015 laisse apparaître une hausse des ressources de 11,6% et une augmentation des dépenses ordinaires de 2,5%, dégagant ainsi un solde ordinaire positif de 14,3 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 14,5 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 4,1 MMDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 3,9 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes des collectivités territoriales se sont établies à 35,6 MMDH en augmentation de 11,6% par rapport à fin décembre 2014. Ceci s'explique par la hausse de 13,1% des recettes transférées par l'Etat, de 10,8% des recettes gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales et de 7,9% des recettes gérées par les collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2014	Prévisions	2015	Evol. %
Transférées	20 397	17 765	23 061	13,1%
Gérées par l'Etat	4 917	5 235	5 447	10,8%
Gérées par les collectivités	6 597	6 302	7 118	7,9%
TOTAL	31 911	29 302	35 626	11,6%

1.1-RECETTES FISCALES

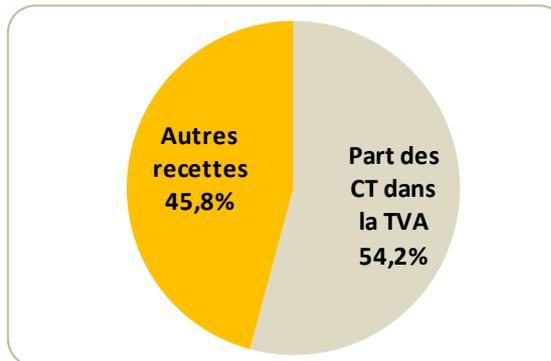
Les recettes fiscales ont atteint 29,5 MMDH, en hausse de 9,2% par rapport à leur niveau de fin décembre 2014, provenant de l'augmentation de 11,7% des impôts directs et de 8,4% des impôts indirects. Elles ont constitué 82,8% des recettes globales des collectivités territoriales durant l'année 2015.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 23,1 MMDH à fin décembre 2015 contre 20,4 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 13,1%. Cette hausse résulte de l'augmentation de 8,4% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (19,3 MMDH contre 17,8 MMDH), de 62,1% des fonds de concours et subventions (2,5 MMDH contre 1,5 MMDH) et 59,9% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance.

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 54,2% de leur part dans le produit de la TVA.

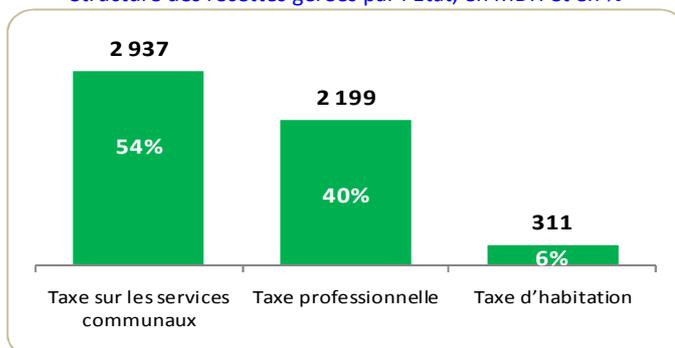
Structure des recettes des collectivités en 2015



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin décembre 2015, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 5,4 MMDH contre 4,9 MMDH un an auparavant, soit une augmentation de 10,8%, provenant de la hausse de la taxe de services communaux (+9,4%), de la taxe professionnelle (+10,8%) et de la taxe d'habitation (+25,4%).

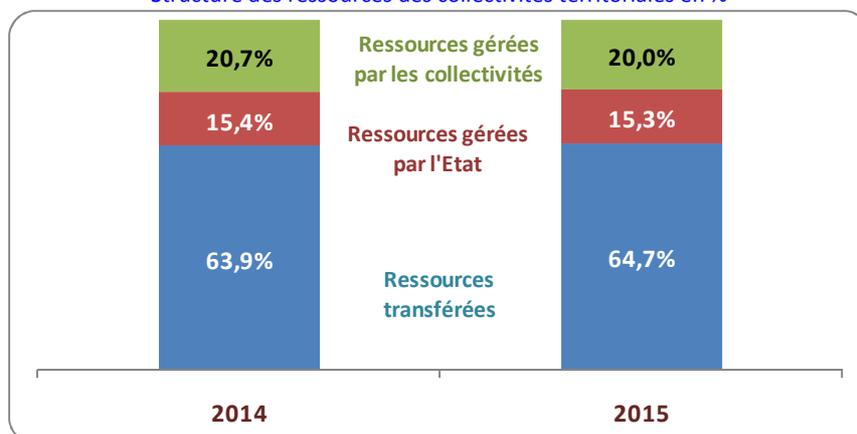
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont élevées à 7,1 MMDH à fin décembre 2015, en hausse de 7,9% par rapport à leur niveau à fin décembre 2014. Elles sont constituées en grande partie par la taxe sur les terrains urbains non bâtis, les recettes domaniales, la taxe sur les opérations de construction, la redevance OTDP communal et la redevance sur les recettes des mandataires des marchés de gros.

Structure des ressources des collectivités territoriales en %



1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 6,1 MMDH, en augmentation de 25,2% par rapport à leur niveau à fin décembre 2014, en raison essentiellement de la hausse des fonds de concours de 77,1% (2,4 MMDH contre 1,3 MMDH) et de 43,4% des recettes domaniales (1,1 MMDH en 2015 contre 756 MDH en 2014).

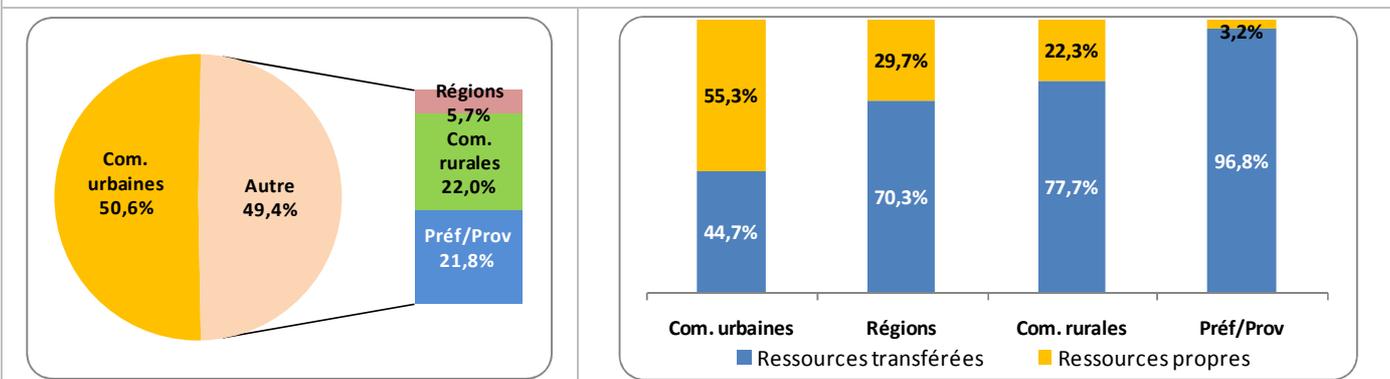
Les fonds de concours sont constitués pour l'essentiel par des versements effectués par certains départements ministériels (1,5 MMDH contre 636 MDH) et des établissements et entreprises publics (300 MDH contre 114 MDH).

La hausse des recettes domaniales (+328 MDH) est due principalement à l'augmentation de la cession de terrains non bâtis (+156 MDH) et d'immeubles bâtis (+105 MDH) ainsi que du produit du domaine forestier (+42 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

les recettes des communes urbaines ont été de 18 MMDH et représentent 50,6% des recettes globales dont les collectivités territoriales ont bénéficié durant l'année 2015.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale durant l'année 2015 permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 44,7% des recettes des communes urbaines contre 96,8% pour les préfetures et provinces, 77,7% pour les communes rurales et 70,3% des recettes des régions.



2- DEPENSES

A fin décembre 2015, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires et dépenses d'investissement des budgets principaux) se sont établies à 35,8 MMDH, en augmentation de 13,3% par rapport à leur niveau de fin décembre 2014. Elles se composent à hauteur de 59,6% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

Les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 21,4 MMDH à fin décembre 2015 contre 20,8 MMDH un an auparavant, soit une hausse de 2,5%. Cette hausse s'explique par l'augmentation de 1% des dépenses de personnel, de 4% des dépenses des autres biens et services et de 5% des charges en intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2014	Prévision	2015	Réalisation	Variation
Personnel	11 018	12 693	11 124	88%	1,0%
Autres biens et services	8 919	11 972	9 280	78%	4,0%
Intérêts dette	901	955	946	99%	5,0%
TOTAL	20 838	25 620	21 350	83%	2,5%

Dépenses de personnel

Les salaires servis à fin décembre 2015 ont atteint 11.124 MDH contre 11.018 MDH à fin décembre 2014, soit une augmentation de 1%. Les salaires représentent 52,1% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et ont absorbé l'équivalent de 57,6% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 9,3 MMDH à fin décembre 2015, en augmentation de 4% par rapport à leur niveau à fin décembre 2014. Elles sont constituées pour 46% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 946 MDH à fin décembre 2015 contre 901 MDH un an auparavant, soit une hausse de 5%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales durant l'année 2015 s'est traduite par un solde ordinaire positif de 14,3 MMDH contre un solde ordinaire positif de 11,1 MMDH un an auparavant. Ce solde a permis le financement des dépenses d'investissement à hauteur de 98,6%.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

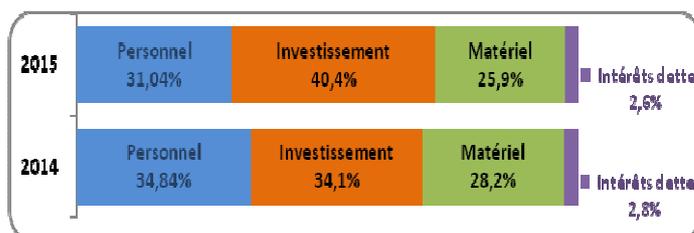
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 14,5 MMDH à fin décembre 2015, en hausse de 34,2% par rapport à leur niveau à fin décembre 2014.

Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation de 41,2% des émissions au titre des programmes nationaux (4,3 MMDH contre 3 MMDH), de 49,6% des programmes intégrés (3,4 MMDH contre 2,3 MMDH) et de 32% des travaux neufs et grosses réparations (4,5 MMDH contre 3,4 MMDH) qui interviennent pour 31% des dépenses d'investissement réalisées par les collectivités territoriales en 2015.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2014	Prévision	2015	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	3 405	9 410	4 494	48%	32,0%
Projets intégrés ⁴	2 254	2 568	3 371	131%	49,6%
Acquisitions immobilières	912	5 750	1 181	21%	29,5%
Acquisitions mobilières ⁵	776	1 859	925	50%	19,2%
Programmes nationaux ⁶	3 020	5 754	4 264	74%	41,2%
Subventions	423	740	248	34%	-41,4%
TOTAL	10 790	26 081	14 483	56%	34,2%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des budgets principaux des collectivités territoriales entre fin décembre 2014 et fin décembre 2015 fait ressortir la hausse de la part des dépenses d'investissement, conjuguée à une baisse de la part des dépenses de personnel, des dépenses de matériel et des intérêts de la dette.



⁴ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁵ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motos.

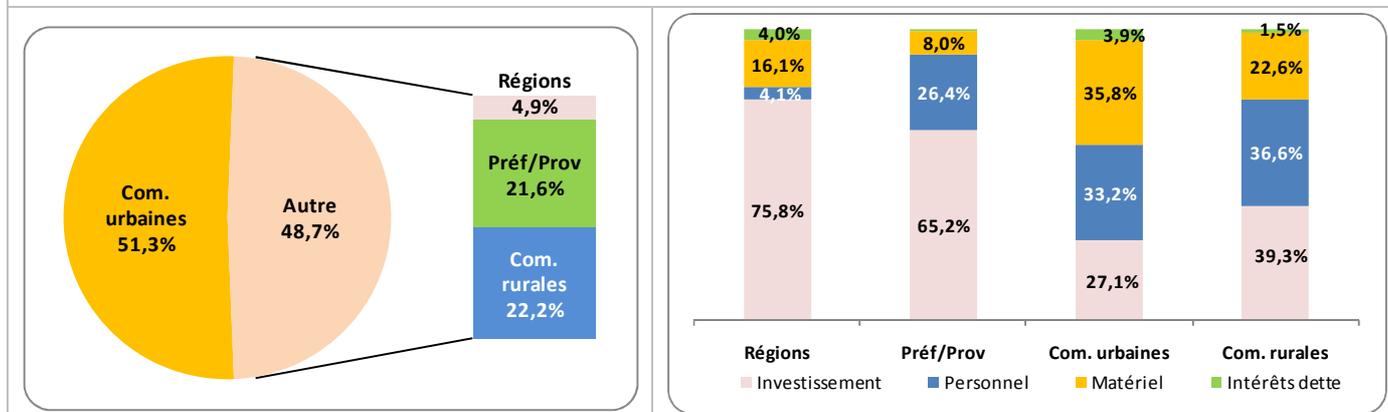
⁶ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales

2.3- Répartition des dépenses par type de collectivité territoriale

Avec 18,4 MMDH, les dépenses ordinaires et d'investissement des communes urbaines représentent 51,3% des dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales durant l'année 2015.

La répartition des dépenses par type de collectivité territoriale à fin décembre 2015 permet de constater que :

- les dépenses de personnel et les dépenses de matériel constituent une part importante des budgets des communes rurales et des communes urbaines;
- les dépenses réalisées par les régions et les préfetures et provinces sont constituées à hauteur de 75,8% et de 65,2% des dépenses d'investissement respectivement.



3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin décembre 2015 des soldes positifs de 18 MDH et de 4.113 MDH respectivement contre un solde positif de 10 MDH pour les budgets annexes et de 4.017 MDH pour les comptes spéciaux à fin décembre 2014.

4- EXCEDENT / DEFICIT GLOBAL

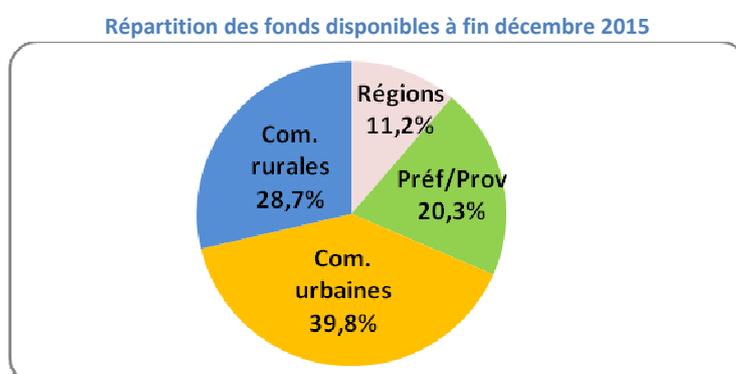
La situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent de 3,9 MMDH à fin décembre 2015 contre un excédent de 4,3 MMDH un an auparavant.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin décembre 2015, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 1,7 MMDH, a permis le remboursement du principal de la dette pour 974 MDH et la reconstitution des fonds disponibles pour 1.071 MDH.

6- FONDS DISPONIBLES

Les fonds disponibles des collectivités territoriales à fin décembre 2015 se sont élevés à 29,5 MMDH, dont 24,8 MMDH sont des excédents des exercices antérieurs⁷. Les communes urbaines interviennent pour 39,8% des fonds disponibles des collectivités territoriales.



⁷ Les excédents des exercices antérieurs sont constitués pour l'essentiel de reports de crédits.